



PLAN DIRECTEUR COMMUNAL



ECHELLE 1:5000

CONDITIONS D'APPROBATION ET MODIFICATION

Adaptation du PAL suite à l'approbation du 19 mai 2021 (dossier de modification)

1

Mis en consultation par parution dans la Feuille officielle (FO) n° du :

2

Adopté par le Conseil communal de Ponthaux,

Le/La Syndic-que Le/La Secrétaire

3

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC),

Le/La Conseiller-ière d'Etat, Directeur-trice

Juillet 2021
19058-PDCOMM 5000-210720

urbaplan

LEGENDE

UTILISATION DU SOL		
existant	à créer	à supprimer
		zone à bâtir légale
		extension de la zone à bâtir
		limite d'urbanisation
MOBILITE		
		route principale
		route de liaison
		route collectrice
		route de desserte / accès
		carrefour
		stationnement public
		arrêt bus
MOBILITE DOUCE		
		chemin piéton
		stationnement cycles
ITINERAIRES TOURISTIQUES		
		chemin de randonnée pédestre
SITES ET PAYSAGE		
		périmètre de protection de la nature
		corridor à faune
		arbre, haie
		talus sec non protégé
		point de conflit entre batraciens et trafic routier
		point de vue caractéristique
		site propice aux reptiles
		salamandre (présence certaine)
		aire forestière
INFORMATIONS INDICATIVES		
		cordon boisé
		limite communale